

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-1637/17/BM

**■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Promotion et paiement de la cotisation 2017
MET 17/2997/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Provence Promotion, Comité d'Expension Economique des Bouches-du-Rhône, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée à l'initiative du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP).

Ses missions principales sont :

- aider à faire connaître, en France et à l'étranger, les atouts de la métropole d'Aix-Marseille-Provence et du département des Bouches-du-Rhône dans les domaines de l'économie, de la recherche et de l'enseignement supérieur, des salons et congrès, du tourisme, de la production agricole, de la culture et du sport.
- prospecter de nouveaux investisseurs et entreprises afin de favoriser leur implantation sur le territoire.

Le conseil d'administration de l'association, réuni le 30 mars 2016, a entériné la substitution de la Métropole aux anciens EPCI fusionnés et lui a permis de devenir adhérente au sein du collège 2 (collège des Institutions Territoriales).

Néanmoins, l'adoption de la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) et l'évolution des compétences du Conseil Départemental en matière économique nécessitent de modifier la gouvernance de l'association. Il est en effet prévu une modification des statuts de l'association en vue d'intégrer la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein du collège 1 (en lieu et place du Conseil Départemental), au côté de la CCIMP.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Avril 2017

Un nouveau barème de cotisations est en vigueur pour l'année 2017 portant la cotisation des membres adhérents du collège 1, de 100 000 euros en 2016 à 150 000 euros en 2017.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération ECO 012-594/16/CM du 30 juin 2016. Il est proposé à la Métropole de renouveler son adhésion au titre de l'année 2017 et d'approuver le versement de la cotisation d'un montant de 150 000 euros.

Le versement de la cotisation 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est conditionné par l'approbation de la modification des statuts de l'association Provence Promotion en Assemblée Générale Extraordinaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° NH 009-011/16/CM portant délégation du Conseil de Métropole au bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de l'association Provence Promotion pour la promotion des activités économiques du territoire de la Métropole

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à Provence Promotion ainsi que le paiement de la cotisation de 150.000 euros pour l'exercice 2017.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – nature 6281 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ

**Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Avril 2017**